



Réunion des Personnes Publiques Associées

Vendredi 13 octobre 2023

Palais des congrès Montélimar

Etaient présents :

- Sandrine ALESSI, CCI 26
- Stéphanie ALBARELLO, CC Rhône Lez Provence
- Isabelle AMBROISE, DDT 26
- Sandrine BATUT, Syndicat Bassin Versant du Lez
- Patrice BENOIT, CMA 26
- Fabrizio BOGHI, CEDER
- Jean-Louis BONIS, LPO
- Jérôme BOSCH, DDT 07
- Emmanuelle BOUZON, DDT 84
- Guillaume BRETON, CCI 07
- Odile BRUN, CA Montélimar-Agglomération
- Bérangère BRUNET-LECOMTE, DDT 07
- Laure BURIEZ FERRENBACH, Conseil Départemental de la Drôme
- Daniel BUONOMO, VP SCoT
- Laurent CHAREYRE, Territoire d'Energie – SDED (Antenne Nyons)
- Nathalie CORDINA, SCoT Grand Rovaltain
- Julien CORNILLET, Président du SCoT
- Samuel COPPEL, DAH
- Stéphane DELAUNAY, DDT 26
- Grégory DINTRE, ADIL26
- Théo DOIZE, Chambre d'Agriculture 84
- Mathieu EQUOY, DDT 84
- Stéphanie ESTUBE, CMA 84
- Daniel EYSSERIE, Fédération des chasseurs 26
- Marie FERNANDEZ, VP SCoT
- Marielle FIGUET, Conseil départemental 26, représente Madame MOUTON
- Alain GALLU, VP SCoT
- Gaëlle GIORDANI, SCoT Gard Rhodanien
- Delphine GROELLY, CC Enclave des Papes-Pays de Grignan
- Laurent GUERRY, SM Ouvèze Provençale
- Laure HAILLET DE LONGPRE, Conseil départemental 07
- Christelle HARMEGNIES, CC Dieulefit-Bourdeaux
- Lionel JACOB, FNE 07-26
- Bérangère JULIEN, CC Drôme Sud Provence
- Chrissy JULIEN, Compagnie Nationale du Rhône
- Philippe LACOSTE, Chambre d'Agriculture 26
- Carine LAMERAND, CCI 26
- Fabien LAROCHE, ENEDIS
- Yves LEVEQUE, VP SCoT
- Bruno MAESTRI, UNICEM
- Béatrice MAIRE, CC Ardèche Rhône Coiron
- Marie-Christine MAGNANON, VP SCoT
- Sarah MARTIN, CCI 84
- Guillaume MARTIN, Conseil départemental 84
- Nadège MARTINS, ADIL 26
- Camille MASOUYE, ADIL 26
- Fabienne MELINE, PNR Baronnies Provençales
- Adeline MENNERON, SCoT Rives du Rhône
- Armelle MERCUROL, ARS 26
- Marie MERIC, Chambre d'Agriculture d'Ardèche
- Aurore MERMET, Conseil départemental 26
- Armand NOUVELOT, DDT 26
- Philippe NUCHO, Sous-Préfet de la Drôme
- Stéphanie OLIVEIRA, Chambre d'Agriculture 26
- Gwendoline PELLET, Syndicat des Portes de Provence
- Anne-Gaëlle PEYRENT, CC Enclave des Papes-Pays de Grignan
- Jérôme PLANCHON, SDIS 84
- Olivier PRIMA, SCoT Centre Ardèche
- Clairmande ROBICHON, SCoT Bassin de vie d'Avignon
- Cécile ROSSI, SCoT Drôme Aval
- Jean-Marie ROUSSIN, VP SCoT
- Christelle RUYSSCHAERT, 1^{er} VP SCoT
- Patrick SAHY, UNICEM
- Bertrand SAUGUES, HPR Syndicat d'irrigation de la Drôme, canal de Carpentras
- Jessy SCHAETSAERT, Office de Tourisme Porte Sud Ardèche
- Agathe SCORPOLINI-BURGER, Petite Ville de Demain Valréas
- Fabienne SIMIAN, VP SCoT
- Laurent VANONI, UDAP 26
- Gilles VAUDELIN, INAO

Contacts syndicat :

Inès JEANPIERRE, 06.74.30.74.56, scot@srpb.fr

Mathilde ROLANDEAU, 06.30.02.84.83, direction@srpb.fr

Les documents commentés, la présentation et ce compte rendu sont téléchargeables sur le site internet du syndicat : <https://www.srpb.fr/Le-diagnostic.WB.htm>

Films projetés : https://www.youtube.com/watch?v=UrEz-xBvFII&list=PLJji_4ZeazXO750u6BoJfjkZ7Z-7FEQa

Propos introductif de Julien Cornillet, Président du Syndicat du SCoT : construire un premier SCoT solide pour le territoire.

Monsieur le Président remercie les partenaires présents pour cette réunion. Leur présence démontre que chacun a compris l'intérêt de suivre les travaux du SCoT.

Il remercie également [les élus membres du bureau](#) pour leur présence et leur implication dans les travaux du SCoT.

Depuis près de trois ans, le diagnostic du SCoT est construit grâce à la dynamique, l'implication et l'énergie de huit EPCI. Les élus ont en effet besoin de réfléchir à cette échelle de bassins de vie qui concernent plus de 200 000 habitants. Des sujets essentiels nous réunissent tel que la santé, thématique sur laquelle nous avons lancé une étude récemment.

Il y a des interactions évidentes entre nos territoires intercommunaux ne serait-ce que par les grands équipements structurants et essentiels, à l'image de l'hôpital des Portes de Provence qui couvre l'ensemble du périmètre du futur SCoT.

Sur l'habitat aussi les liens sont importants. Le contexte législatif nous amène à réfléchir différemment le développement d'un urbanisme moins horizontal. Il est important de construire des complémentarités entre les villes et les villages.

Il est essentiel de continuer à réfléchir collectivement, entre élus et avec les partenaires, car le SCoT aura une valeur juridique. Il est donc important que ses futures orientations soient comprises et partagées par le plus grand nombre.



Christelle Ruyschaert, première Vice-Présidente : l'élaboration du SCoT, une méthode résolument tournée vers la co-construction.

L'aventure du SCoT a débuté dès 2014 par la définition du périmètre pertinent. Des ateliers territoriaux thématiques ont alors été organisés. Ils ont permis de se connaître, chacun dans ses spécificités et de déterminer aussi les points communs. La thématique de l'accessibilité et de la mobilité, à l'époque, était ressortie nettement des discussions. En effet, quels que soient les types de territoires, des plus ruraux aux plus urbains, l'accessibilité est une thématique à enjeu pour tous.

Dès le début des réflexions, l'égalité d'accès aux services est apparue comme une forte volonté pour les élus. Une notion qui reste à travailler et à préciser avec l'armature du territoire, en lien aussi avec le phénomène de vieillissement de la population. Le futur SCoT doit se nourrir le plus possible des visions de chacun, selon les spécificités des territoires.

A partir de 2021, quatre commissions thématiques composées des élus délégués du comité syndical se sont réunies, mobilisant des travaux en ateliers avec les partenaires. Pilotées chacune par les vice-présidents, elles animent les réflexions nécessaires aux partages et à la détermination des enjeux prioritaires. Les élus sont en première ligne de la construction du SCoT. Cela favorisera, à terme, l'appropriation du document.

Inès Jeanpierre et Mathilde Rolandeau commentent ensuite la présentation des éléments du diagnostic.

La présentation est jointe au compte rendu et téléchargeable sur le site internet : <https://www.srpb.fr/Le-diagnostic.WB.htm>.

Remarques, échanges et questions :

- Julien Cornillet, sur la thématique de l'économie touristique, évoque l'implantation au début des années 1990 de la Ferme aux Crocodiles en lien direct avec le site nucléaire du Tricastin. Elle est depuis devenue une offre touristique importante à l'échelle du SCoT. Il aborde ensuite les impacts du changement climatique sur l'attractivité touristique :

- La raréfaction de la ressource en eau en période estivale et la hausse des résidences secondaires, qui ont un impact direct sur les besoins en eau potable ;
- L'évolution des cultures agricoles qui modifie la « carte postale » des paysages emblématiques (exemple de la lavande cultivée de plus en plus tôt dans la saison) ;
- Le développement des mobilités touristiques décarbonées au regard de la hausse des prix du carburant, qui renforce la nécessité de l'arrivée de la halte TGV et le maintien, voire le renforcement, de l'offre ferroviaire globale ;
- L'adaptation énergétique des résidences secondaires et logements touristiques (systèmes de refroidissement désormais indispensables).

Pour ces raisons, il nuance le caractère non-délocalisable des atouts touristiques dont l'évolution devra être évaluée par le prisme du changement climatique.

- Concernant l'activité agricole, Monsieur Gilles VAUDELIN (INAO) mentionne que la liste des AOC/AOP/IGP sera à compléter avec l'IGP abricots des Baronnies et l'IGP nougat de Montélimar dont les labellisations sont en train d'être validées aux niveaux national et européen.

Réponse du SCoT : Les nouvelles labellisations seront prises en compte dans le diagnostic.

- Monsieur NUCHO, Sous-Préfet de Nyons, souligne que le thermalisme est un atout économique important pour le territoire du SCoT.

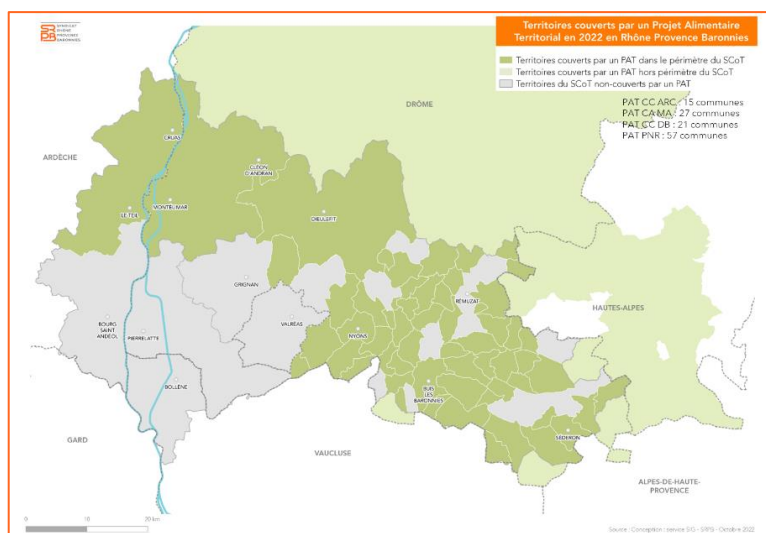
Réponse du SCoT : La station thermale de Montbrun-les-Bains dans la Drôme est un équipement spécifique et structurant pour le territoire (50 emplois et des projets de développement à venir). Tourné vers le bien-être et la santé, le thermalisme participe au développement économique local. En ce sens, il est un facteur d'attractivité du territoire et attire une clientèle nombreuse, haut de gamme, en quête de bien-être. L'adaptation de l'offre de logements à la clientèle curiste est un enjeu.

- Madame Christelle HARMEGNIES, CC Dieulefit-Bourdeaux, souligne que la filière forêt (sylviculture) représente 15 millions de chiffre d'affaires et 200 entreprises de travaux forestiers ou exploitants et gestionnaires forestiers (au niveau Drôme-Ardèche) et mériterait d'être plus approfondie dans le diagnostic du SCoT. Le massif est composé en majorité de peuplement méditerranéen qui est une ressource à valoriser par le développement du bois-énergie (bois de chauffage notamment).

Réponse du SCoT : Comme toutes les filières économiques, le SCoT ne pourra agir qu'indirectement dans un contexte où 75% du massif relève du domaine privé. Le SCoT pourra, par exemple, écrire les conditions pour garantir l'accès aux massifs pour les engins d'exploitation qui est un enjeu fort. Il y a également un enjeu important d'accessibilité, de transport, de stockage de la matière première (aires de retournement, stationnement, etc.).

- Madame Christelle HARMEGNIES mentionne le projet alimentaire territorial (PAT) animé à l'échelle de l'intercommunalité Dieulefit-Bourdeaux. Les commerçants locaux (grandes et moyennes surfaces, magasins de producteurs) constatent une hausse de la consommation de produits bio. C'est encore un marché dynamique à l'échelle locale contrairement à ce que laisseraient croire les tendances nationales. Il y a donc un enjeu à continuer la promotion des productions de qualité issues de l'agriculture biologique dans l'alimentation.

Réponse du SCoT : Il y a actuellement 4 PAT en cours d'animation sur le territoire et 1 PAT



départemental à l'échelle de la Drôme. L'enjeu de cohérence et de coordination est intéressant, les bassins de consommation se croisent d'un PAT à l'autre.

- Monsieur Guillaume BRETON, CCI de l'Ardèche, mentionne l'importance d'anticiper les conséquences économiques du changement climatique notamment en lien avec la baisse des débits du Rhône et son réchauffement (en référence à une récente [étude de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : Rhône 2050](#)). Des impacts sont prévisibles sur les filières économiques notamment le nucléaire et l'agriculture. Au-delà de poser un diagnostic, le SCoT devra anticiper les risques énergétiques et les perspectives de résilience énergétique et alimentaire pour aller vers des productions moins consommatrices d'eau. C'est une question de survie de la population.

Réponse du SCoT : Le SCoT est un document prospectif qui n'ignorera pas les impacts du changement climatique et les conditions à mettre en place pour les infléchir. Néanmoins, le SCoT a cette limite de n'être qu'un document de planification qui ne peut pas donner d'injonction sur le mode de gestion et le choix de culture dépendant de chaque agriculteur.

Concernant l'industrie, et en particulier l'industrie nucléaire, l'accueil de nouveaux équipements de type EPR devra prendre en compte la limitation des impacts notamment sur les rejets de l'eau dans le Rhône et la hausse de la température du fleuve. Au-delà du nucléaire, le choix d'implanter de nouvelles entreprises sur le territoire en considérant leurs besoins en eau est un critère qui doit être pris en compte dans le futur document.

- Monsieur Laurent VANONI, UDAP Drôme, aborde la question de l'impact possible des objectifs de performance énergétique des bâtiments sur les édifices ayant un caractère patrimonial spécifique à préserver. Il s'interroge également sur les impacts des conditions de location des bâtiments énergivores et ayant une faible performance énergétique. Cela pourrait influencer les besoins en nouveaux logements.

Réponse du SCoT : Concernant l'évaluation des besoins en logement, la phase prospective viendra avec le Projet d'Aménagement Stratégique. A leurs échelles, les intercommunalités élaborent leur Schéma Directeur des Energies Renouvelables. A l'échelle du SCoT, les qualités énergétiques des bâtiments ne seront pas évaluées. Le diagnostic ne descendra pas à cette échelle.

Un autre enjeu pour répondre à la difficulté évoquée. Il s'agit de la coordination des compétences et des services, notamment les services de l'Etat, pour l'analyse des projets concernés à la fois par des travaux d'amélioration de qualité énergétique dans des secteurs de sauvegarde patrimoniale et soumis aux risques naturels.

Parfois les rénovations énergétiques, lors de travaux d'isolation par l'extérieur par exemple, sont en contradiction avec la sauvegarde du caractère patrimonial et la cohérence dans les périmètres de protection. Il faudrait réussir à trouver des réponses efficaces pour devenir plus incitatifs auprès des porteurs de projets, des collectivités ou des particuliers qui sont concernés par ces travaux.

Merci de votre participation !

Prochain rendez-vous du SCoT :



CONFÉRENCE

COMPRENDRE, ANTICIPER & AGIR
dans un contexte de
CHANGEMENT CLIMATIQUE
par
FRANÇOIS GEMENNE
auteur principal pour le GIEC

Dans le cadre de la troisième édition des rencontres du
SCoT Rhône Provence Baronnies

VENDREDI 1ER DÉCEMBRE DÈS 18H30

THÉÂTRE ÉMILE LOUBET
PLACE DU THÉÂTRE, 26200 MONTÉLIMAR

Entrée gratuite - Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles : www.srpb.fr




SCAN ME